

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2025-080

EN DATE DU : 29 SEPTEMBRE 2025

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TRAVAUX POUR CHANGEMENT DU POSTE DE RELEVAGE AU VILLAGE DE CHAMBON SUR LA COMMUNE DE CHAMPSANGLARD ET DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Tercillat, selon convocation le 22/09/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Béatrice AUSSANAIRE a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : Mesdames et Messieurs

HUMBERT Isabelle donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Marc LAMONTAGNE donne pouvoir à Martine LALANDE, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON, Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

EXCUSÉ (0) :

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	27	27	0

Vu l'arrêté n°23-2024-13-003 du 13 novembre 2024, portant modifications des statuts de la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche,

Vu la compétence « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » exercée par la CCPCM au 1er janvier 2025, Considérant les travaux sur le poste de relevage à Chambon sur la commune de Champsanglard (réparation du poste de refoulement et remplacement du poste de relevage.

Une consultation est en cours pour la réparation du poste de refoulement et le remplacement du poste de relevage à Chambon sur la commune de Champsanglard. 3 entreprises ont été consultées .

Les marchés de travaux, dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes, sont dispensés de procédure jusqu'au 31 décembre 2025 suite à la publication du décret n° 2024-1217 du 28 décembre 2024.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Travaux	86 047,71 €	Conseil départemental	8 604,77 €
Total HT	86 047,71 €	Autofinancement	77 442,94 €
		Total HT	86 047,71 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché pour un montant maximum de dépense de 90 000 €,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Creuse afin d'obtenir 8 604,77 € de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX

La secrétaire de séance
Béatrice AUSSANAIRE



Aussanaire